

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, que lors d'une séance ordinaire tenue le 17 janvier 2022, le conseil a adopté par résolution le **règlement numéro 01-2022 décrétant le taux de la taxe foncière et compensation pour l'année 2022.**

Ledit règlement 01-2022 est entré en vigueur conformément à la Loi, et ce, en date du 1^{er} janvier 2022.

Ce règlement peut être consulté au bureau municipal situé au 1371, rue du Centenaire à La Conception, durant les heures d'ouverture de celui-ci, ou sur le site Internet de la Municipalité.

Donné à La Conception, ce 25 janvier 2022.

Josiane Alarie
Directrice générale et
greffière-trésorière